



Association STARTIJENN
55 Quai de l'Yser
29100 DOUARNENEZ
startijennvoiledz@gmail.com

Association Startijenn

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 aout 2023

Début 18 h 10 Maison du Nautisme

Présents : 29, représentés 13

Monsieur Dominique Boucheron, premier adjoint délégué au nautisme et au patrimoine assiste à la réunion.

Le quorum de 37 présents ou représentés étant atteint, le Président Julien Celton ouvre la séance.

L'ordre du jour suivant a été communiqué par mail aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale :

1. Rapport moral 2022-2023
2. Rapport financier 2022
3. Rapport d'activité 2022-2023
4. Délibérations, votes d'approbations et quitus
5. Propositions pour 2023
 1. Devenir de la restauration de Clinette
 2. Projet d'acquisition de Lord-Jim II
 3. Organisation du trophée Dalc'h mad
6. présentation du budget prévisionnel
7. Renouvellement du Comité et élections des membres du bureau
8. Questions diverses

Julien Celton commence par rendre hommage à Auguste Goaer, Herveline Gourgot et Yves Laes que nous avons eu la tristesse de perdre depuis la précédente Assemblée Générale. Il remercie ensuite M. Dominique Boucheron de sa présence à la réunion et présente le rapport moral. Au 31 juillet 2023 l'association comptait 93 membres à jour de leur cotisation auxquels doivent être ajoutés les membres d'honneur dispensés de cotisation. La stabilisation des effectifs après la baisse due à la pandémie est confirmée.

Le trésorier ayant démissionné de ses fonctions et n'étant pas présent à l'assemblée générale, le rapport financier de l'exercice 2022 est présenté par le secrétaire. En 2022, le total des recettes s'est élevé à 8683,57 € dont 3174,19 provienne de l'indemnisation par l'assurance du bris du mat de Lady-Jane en septembre 2022. Les dépenses engagées en 2022 s'élèvent à 4912,54 €, soit un solde net 3771,03 et un résultat cumulé de 2679,26 € compte tenu du déficit de 91,67 € de l'exercice précédent.

Le président et le secrétaire rendent compte ensuite de l'avancement des projets qui avaient été retenus lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2022 :

- L'acquisition du yawl classique Kataree a été abandonnée par suite de l'impossibilité de constituer au sein de l'association un groupe d'armateur stable assurant les frais d'entretien du bateau.
- La Fédération Française des Pêcheurs en Mer a donné une réponse « dissuasive » à notre demande d'adhésion, ce qui a conduit à abandonner le projet de création du groupe pêche au thon rouge.
- Le Cormoran Clinette a rejoint en janvier les locaux de l'association Skellig. Nous tenons à remercier à remercier nos amis de Skellig pour l'aide qu'il nous apportent dans nos activités et plus particulièrement pour la restauration et l'entretien des bateaux. La restauration a rapidement débutée et s'est vite heurtée à des difficultés qui seront évoquées ultérieurement. Il ne nous a pas été possible d'achever la restauration avant le National Cormoran comme nous l'avions souhaité. Le chantier Skellig a été visité par un groupe de Peintres Officiels de la Marine en escale à Douarnenez et une huile sur toile représentant Clinette en cours de restauration a été réalisée par Christoff Debusschere, cette œuvre sera exposée à la Salle des Fêtes en septembre.
- Kaz-Rouz a été reponcé et repeint par Didier Maiçtre et est à l'eau depuis le 25 avril.
- Le mat neuf de Lady-Jane a été ramené du chantier Woodspars à Locmariaquer. Le mat a été poncé et a reçu plusieurs couches de lasure, des adaptations au gréement dormant du mat d'origine ont été réalisées avec l'aide de Jean-Marie Alidor.
- Lara a changé de livrée adoptant maintenant des œuvres vives outre noir dans la veine de Pierre Soulages exécutées au rouleau par Pierre Richard. Le 14 juin notre fier navire regagnait son élément.
- L'Association National Cormoran a permis à Startijenn de participer au Championnat de France 2023 de la Classe Cormoran en mettant le 314 Pijadur à notre disposition. L'équipage composé de Pauline Peltier, Etienne Seizeur et Patrick Paris termine 13 ème.

L'assemblée procède alors aux votes d'approbation des différents rapports qui sont tous adoptés à l'unanimité. Quitus est donné au Comité sortant pour sa gestion avec la même unanimité.

L'Assemblée Générale traite ensuite les points de l'ordre du jour relatifs aux activités à venir.

- Devenir de la restauration de Clinette. Comme il a été mentionné dans la présentation du rapport d'activité, la restauration de Clinette s'est heurtée à de grandes difficultés dues à l'état de la carène : à mesure que nous progressions nous découvrions de nouveaux problèmes dont la résolution outrepassait nos compétences en charpenterie de marine et la disponibilité des participants. Fallait-il alors s'obstiner dans un chantier couteux et trop accaparant ou chercher une solution réaliste. D'autre part l'association ne disposant pas de locaux propres nous ne pouvons indéfiniment occuper les locaux prêtés par Skellig. L'abandon de la restauration et la cession ultérieure de Clinette apparaissent être la seule solution viable d'autant que Clinette dispose d'un jeu de voile neuf d'une valeur supérieure à 1000 €.
- Projet d'acquisition de Lord-Jim II. Avec l'abandon du projet Kataree, la perspective de proposer à nos membres de naviguer au-delà de la zone côtière s'éloignait. Fin juin, Julien Celton initiait une négociation avec le propriétaire du Billie-Charlotte, Lord Jim II afin d'obtenir un don défiscalisé au profit l'Association Startijenn. Le 11 juillet une équipe composé de Julien Celton, Didier Maître et Bernard Silvi se rendait à l'Île au Moines pour examiner le bateau. Le compte rendu de cette visite au Comité tenue le 12 juillet, était suivi d'une vote d'approbation à l'unanimité. Le bateau a été ensuite expertisé par le cabinet Blanken Guillou qui a estimé sa valeur à 38000 €. Lord Jim II est un cotre aurique de 7 m construit en 2006 par le chantier Billie Marine, il dispose d'une cabine munie de quatre couchettes et est doté d'un moteur Vetus de 15 cv ayant fonctionné 200 heures. Ce bateau a subi une avarie en 2020 qui a nécessité le remplacement du mat et du bout dehors ainsi qu'une réparation de la carène. L'état général est satisfaisant mais il faut prévoir de refaire les vernis et d'autres travaux de peinture. Ce projet provoque des objections de la part de quelques membres de l'Assemblée Générale. Patrick Bigand explique le fonctionnement des dons défiscalisés et son expérience lors de la cession de son 12 m² du Havre Bel Ami à l'Association Voiles et Traditions. A l'issue d'un échange vif, Jean-Vincent Kervarec démissionne du Comité.
- Le Challenge Dalc'h Mad (Godiboule) aura lieu au cours de la deuxième quinzaine de septembre, la date sera fixée en fonction des disponibilités du terre plein, de la darse et d'une salle pour le repas.

Le secrétaire présente le budget prévisionnel pour 2023. Au 31 juillet, 93 cotisations ont été encaissées, l'Association a reçue pour 720 € de dons et vendu pour 125 € de vêtement soit un total de 2705 € de recettes, elle a par ailleurs engagé un montant de 6155,69 € couvrant les assurances, la facture du mat de Lady-Jane, les redevances portuaires et l'entretien des bateaux. Compte tenu du reliquat de 2022, la trésorerie est excédentaire de 229 €. Le canot Aela a été cédé à un membre fondateur de l'Association pour une somme de 2200 € destinée à couvrir les frais d'acquisition de Lord Jim II.

L'Assemblée Générale procède ensuite au renouvellement du Comité. André Belbéoc'h ne se représente pas, Patrick Paris, François Pernes et Joël Raguenes sont candidats. Le nouveau Comité composé de Delphine Caskey-Largenton, Julien Celton, Christophe Coader, Hervé Favenec, Paul Foret, Daniel Gouyette, Jean-Jacques Joncour, Mélanie Kerguenou, Patrick Paris, François Pernès, Jean Prat, Joël Raguenes, Bernard Silvi et Nicolas Tallet est élu à l'unanimité. Le Comité se réunit alors pour désigner le bureau composé de Julien Celton

(président), François Pernes (vice-président), Daniel Gouyette (trésorier) et Bernard Silvi (secrétaire).

L'assemblée aborde les questions diverses. L'association est à la recherche d'un local propre et la question est soumise au représentant de la municipalité, Dominique Boucheron, qui nous promet d'examiner notre requête avec bienveillance. Un courrier lui sera adressé au plus vite.

Un recensement des compétences utile à l'entretien des bateaux est demandé par le secrétaire.

Le Président clôture l'Assemblée Générale à 19h30.

Procès verbal établi par le secrétaire Bernard Silvi